

L'essentiel du conseil municipal du 24 janvier 2025



Interview croisée de Martine Jarousse, adjointe déléguée à l'action sociale, l'éducation et la jeunesse, et Leïla Bernard, conseillère déléguée à l'action culturelle

Des conventions renouvelées avec les associations portant l'école de musique et l'Espace de Vie Sociale pour des partenariats renforcés

**Convention avec Les 4 Versants (Adoptée à la majorité par 21 voix pour et 2 contres)
Convention avec l'Ecole de Musique (Adoptée à l'unanimité)**

- Que représente pour la commune ce renouvellement des partenariats ?

Les projets portés par ces deux associations sont essentiels pour la vie de la commune. Avec d'une part l'école de musique, qui a pour mission d'ouvrir la pratique artistique au plus grand nombre, enjeu social et culturel de première importance, et de l'autre l'Espace de Vie Sociale, qui anime la vie associative et crée du lien social en soutenant et accompagnant les projets des jeunes et familles du territoire.

Cette participation cruciale à la vie communale, nous souhaitons l'encourager et la soutenir, c'est notre rôle, et nous renouvelons et améliorons donc ces conventions de partenariat en ce mois de janvier 2025. Cela nous permet de définir les conditions de notre participation financière, avec des subventions respectives revalorisées en 2025 de 20 000 € pour l'EVS et de 25 000 € pour l'école de musique. Ces aides financières viennent en complément de la mise à disposition des locaux respectifs, rue de la Barge pour l'EVS et à la Maison des Ateliers pour l'école de musique. Cela nous permet également de préciser les divers engagements de chacune des parties.

- Quels sont ces engagements et pour quelles raisons ce renforcement de l'aide communale ?

Les modalités de partenariat évoluent et se renforcent, avec des engagements respectifs consolidés, ce qui justifie pleinement l'augmentation de nos aides. Dans les deux cas, il y a d'abord les objectifs et missions habituels et, dirons-nous, fondamentaux, des deux structures.

Pour Théodore Lombard, il s'agit d'assurer l'enseignement de la musique et du chant à tous les âges, de mettre en place une pédagogie innovante, de promouvoir les activités des ensembles et groupes, de développer un pôle de pratiques artistiques élargi à la danse et au théâtre, d'organiser et de participer à des manifestations et animations culturelles.

En ce qui concerne l'EVS, ses missions sont de soutenir la politique jeunesse et de favoriser l'autonomie des jeunes, de promouvoir des méthodes d'éducation populaire, de favoriser les liens intergénérationnels, sociaux et familiaux, de développer la citoyenneté et la participation citoyenne, d'animer la vie associative de la commune. L'EVS a renouvelé un projet social ambitieux qui a été agréé par la CAF et qu'il doit mettre en œuvre. En 2025, cela se traduira par exemple par l'accueil des nouveaux habitants, un forum des associations, la reprise

de l'animation du CPEJ et l'aide au démarrage du projet de recyclerie

En plus de ces objectifs de service public essentiels, il se trouve que les deux structures ont pleinement vocation à favoriser et participer à la mise en œuvre et à la gouvernance du projet communal de tiers-lieu dans l'ancienne école Saint-Charles. Elles jouent un rôle central dans la préfiguration et la future animation du lieu. Les deux conventions signées mentionnent donc aussi leurs objectifs respectifs dans ce domaine. Pour l'EVS, en charge du pôle associatif et social, faire émerger des projets communs aux acteurs du lieu autour d'un café associatif. Pour l'école de musique, animer le pôle culturel et artistique, fédérer les activités d'enseignement artistique.

- La commune mobilise ses partenaires en quelques sorte ?

Ils sont au centre de la vie de la commune, bien au-delà d'une municipalité qui, elle, n'est élue que pour six ans. Donc le futur de la commune dépend tout autant des associations et de la place qu'elles occupent durablement dans l'espace public. Dans une vision globale du projet de tiers-lieu, leurs missions visent à accroître la visibilité des activités pour développer la participation et diversifier les publics, pour que la majeure partie de la population en bénéficie et vienne également faire vivre ce lieu et ses projets.

Dans les deux cas, les conventions signées en ce début d'année prévoient des procédures d'évaluation et de suivi des engagements respectifs. La commune représente un interlocuteur impliqué et actif dans ces partenariats. Elle aidera les associations tout en leur garantissant l'autonomie nécessaire au bon accomplissement de leurs missions. Par exemple, un accompagnement par La Coop des Territoires est prévu dans le courant de l'année pour permettre à l'école de musique d'être aidée sur la mise en œuvre des actions coopératives qu'elle va entreprendre.





Interview de Jean-François Chanal, adjoint délégué à la participation citoyenne

Territoire d'Engagement, 3ème année avant la clôture : se doter d'un maximum d'outils

(Adoptée à l'unanimité)

- Vous venez de signer un avenant à la convention Territoire d'Engagement, qu'est-ce que ça veut dire ?

En effet nous rentrons dans la troisième et dernière année du programme Territoires d'Engagement. Pour 2025, nous avons priorisé les actions à soutenir : le projet de tiers lieu, le projet de l'administration et le Conseil Pélussinois Enfance et Jeunesse.

Notre souhait est d'optimiser au maximum ce que nous retirons et gardons de tous les outils et méthodes employés jusqu'ici, pour que les agents, les associations, les citoyens, toutes celles et ceux qui ont participé de près ou de loin puissent se les approprier, s'en servir et idéalement transmettre à d'autres, au-delà des alternances électorales. Que la fin du programme signifie positivement prendre le relais nous-mêmes grâce à tout ce qui a été vu jusqu'ici. Que nous puissions rester dans cette dynamique d'intelligence collective et de participation citoyenne qui, on l'a bien vu, porte ses fruits à Pélussin, même si rien n'est acquis et demande un engagement permanent, une vraie volonté. Ce qui se modifie dans le temps, ce sont les habitudes de travail, les nouvelles modalités relationnelles que l'on veut pouvoir pérenniser pour une meilleure inclusion de tous. Que chacun puisse être entendu et il est bien dit sur la bannière communale « égalité, fraternité ». Je crois que notre municipalité n'a pas tenu ces termes pour acquis et les a revisités, ce dont nous nous félicitons, car ces pratiques ont généré de belles interactions dans la population... la parole a été partagée sur bien des sujets.

- Pouvez-vous nous détailler ce qui est prévu dans les trois projets ?

La définition du modèle économique et de la gouvernance du tiers-lieu va se poursuivre avec le Conseil de Vie, les associations parties prenantes et La Coop des Territoires. L'émergence des idées pour le futur café associatif et citoyen va être recherchée et des outils et méthodes d'intelligence collective seront mises en place. La mutualisation, la coordination entre associations, seront favorisées au maximum.

Le projet de l'administration vise à accompagner le service Vie Associative / Animation au changement avec l'intelligence collective, afin de définir collectivement sa nouvelle organisation, ainsi qu'à renforcer les compétences en animation de la participation citoyenne et de la collaboration participative en interne avec les autres services contributeurs.

En ce qui concerne le CPEJ, il s'agit de poursuivre son accompagnement, avec l'animation des conseils et commissions qui sera transférée à l'EVS à l'automne et de réaliser un projet parmi ceux qui ont été identifiés par les jeunes.

Les délibérations en bref...

Convention tripartite avec les 4 Versants, la commune et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la convention tripartite entre la commune, Les 4 Versants pour l'EVS et la Caisse d'Allocations Familiales, par laquelle chaque partenaire intervient pour l'animation de la vie sociale autour d'objectifs concertés durant quatre années.

Demande de subvention au titre du programme « Révolution® » pour la réhabilitation de l'ancienne école St Charles (Adoptée à l'unanimité)

Dans le cadre du programme « Révolution® » du SIEL-TE Loire, incitant à l'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, le conseil municipal valide une demande de subvention auprès du SIEL pour les travaux dans l'ancienne école Saint-Charles.

Rapports d'activité de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) 2022 et 2023 (présentation)

Sont présentés au conseil municipal les rapports d'activité 2022 et 2023 de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, pour information et débats.

Ouverture des crédits d'investissements 2025 (Adoptée à l'unanimité)

Pour anticiper les travaux d'investissement durant le premier trimestre 2025 et dans l'attente de l'adoption du budget, le conseil municipal procède, comme chaque année, à l'ouverture par anticipation de crédits des dépenses d'investissement à hauteur de 431 000€.

Tarif de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025 (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal fixe à 0,01 €HT/m³ la contre-valeur correspondant à la nouvelle « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du m³ d'eau assaini à compter du 1er janvier 2025.



Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la reconstruction d'ouvrages d'art (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la demande de subvention au titre de la DETR de l'État pour la reconstruction des ouvrages d'art (ponts) situés route de la Soie et route de la Scie à des taux tenant compte des demandes déjà faites par ailleurs auprès du Département de la Loire.

Demande de subvention au titre de l'enveloppe territorialisée pour la voirie communale (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la demande d'aide financière au taux maximum auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe territorialisée, pour la reconstruction de la voirie communale : voirie provisoire au Berthoir Bas, voirie du Moulin d'Éparvier, voirie provisoire de la rue de la Valencize.

Demande de subvention au titre de l'enveloppe exceptionnelle pour la voirie communale (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe exceptionnelle pour travaux d'urgence faisant suite à des intempéries, plafonnée à 20 000 €, afin de participer aux travaux de reconstruction de la voirie communale de l'impasse de la Soie.

Cahier des charges pour la réalisation de tranchées sur les voiries communales (Adoptée à la majorité par 22 voix pour et 1 abstention)

Dans le cadre de l'entretien par des concessionnaires des réseaux enfouis sous les voiries communales, le conseil municipal approuve le cahier des charges pour la réalisation de tranchées sur la voirie communale.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) déchets 2023 (présentation)

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service déchets 2023 de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien est présenté au conseil municipal.

Convention pluriannuelle avec les Bravos de la Nuit (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal approuve le renouvellement pour 2025 à 2027 de la convention avec les Bravos de la Nuit, pour la réalisation d'un programme culturel de théâtre contemporain s'inscrivant dans les objectifs du projet culturel communal.

Tableau des effectifs (Adoptée à l'unanimité)

Préalablement et en anticipation de l'adoption du budget primitif, le conseil municipal approuve le nouveau tableau des effectifs qui lui est présenté, tableau qui incluant les modifications des emplois dues aux arrivées et départs et aux réorganisations notamment dans les services accueil et animation.

Protection sociale complémentaire – mandatement du CDG42 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé (Adoptée à l'unanimité)

Le conseil municipal s'engage dans une démarche de participation financière pour la protection sociale complémentaire de ses agents. Il mandate le CDG42 pour mener la procédure à l'issue de laquelle la collectivité aura le loisir de signer ou non la convention, une fois qu'elle aura pris connaissance des tarifs et garanties proposées.

Questions diverses :

- Projet de pension de famille : choix de l'opérateur ASL 42 en partenariat avec Néma Lové
- Retour sur le repas de l'amitié et les vœux de la commune
- Projet de piscine intercommunale
- Suite des décisions prises lors du dernier conseil municipal relatives au déclassement du bâtiment dévolu à la délégation de service public de la chambre funéraire
- Actualités

Prochain conseil le 28 mars 2025